

Création d'une SELARL

Documents constitutifs du dossier :

Statuts de la société

Document fondamental définissant les règles de fonctionnement de la SELARL

Justificatif de domiciliation

Document attestant de l'adresse du siège social

Attestation d'inscription à l'ordre professionnel

Document prouvant l'appartenance à l'ordre de la profession libérale concernée

Procès-verbal de nomination du gérant

Si celui-ci n'est pas désigné dans les statuts

Attestation de dépôt du capital

Preuve du versement des apports en numéraire sur un compte bancaire dédié

Pièces d'identité des associés

Copies des cartes d'identité ou passeports

Déclaration de non-condamnation et de filiation

Du gérant

Annonce légale

Justificatif de publication de la création de la société dans un journal d'annonces légales

Les étapes à suivre :

ETAPE 1



Rédaction des statuts

ETAPE 2



Dépôt du capital social

ETAPE 3



Signature des statuts

ETAPE 4



Nomination du gérant

ETAPE 5



Publication d'une annonce légale



ETAPE 6

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)

ETAPE 7



Inscription à l'ordre professionnel

ETAPE 8



Obtention du numéro SIRET

AVANTAGES

RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Des associés aux apports

FLEXIBILITÉ FISCALE

Avec le choix entre l'IS et l'IR

CRÉDIBILITÉ ACCRUE

Auprès des partenaires et clients

FACILITÉ DE CESSION

Des parts sociales

POSSIBILITÉ DE S'ASSOCIER AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

PROTECTION DU PATRIMOINE PERSONNEL

INCONVENIENTS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES PLUS COMPLEXES

Que pour une entreprise individuelle

COÛTS DE CRÉATION ET DE GESTION PLUS ÉLEVÉS

OBLIGATIONS COMPTABLES ET FISCALES PLUS STRICTES

NÉCESSITÉ DE RESPECTER LES RÈGLES SPÉCIFIQUES

A la profession libérale exercée

PERTE POTENTIELLE D'INDÉPENDANCE

En cas d'association